

Madame, Monsieur,

À la suite des grèves intervenues en octobre 2022, la Commune de RIVES-DE-L'YON a missionné le Cabinet HYBIRD, spécialisé en matière d'évaluation des politiques publiques au sein des collectivités, afin d'effectuer un diagnostic sur la rationalisation des coûts de fonctionnement actuels du Service Enfance-Jeunesse. Ce Cabinet va proposer aux élus plusieurs scénarios qui seront ensuite soumis à la discussion avec les représentants des parents d'élèves, les agents communaux intervenant sur le Service Enfance-Jeunesse et les enseignants de toutes les écoles du territoire Rivayonnais.

La volonté des élus est simple : **« nous souhaitons maintenir le maximum de services pour les familles et les enfants en tenant compte de la situation budgétaire et en privilégiant la concertation »**.

Cette démarche intervient dans un contexte où l'Etat a manifesté son intention de fermer 3 classes dans les écoles publiques de RIVES-DE-L'YON lors de la rentrée du mois de septembre 2023.

Cette mesure est injustifiée. Elle est de nature à impacter les conditions d'apprentissage des élèves, puisque le nombre d'enfants par classe sera plus élevé et que les enseignants disposeront d'un temps moindre pour se consacrer individuellement à chaque apprenant.

Les élus sont déterminés à mener toutes les actions nécessaires pour éviter ces fermetures. Un examen très attentif de l'évolution des effectifs est actuellement mené pour chaque école. Par ailleurs, une mobilisation est enclenchée pour que l'Etat prenne en compte les perspectives d'évolution des effectifs scolaires qui résulteront de la politique de construction de nouveaux logements actuellement enclenchée sur notre territoire.

Le présent feuillet a vocation à vous expliquer les enjeux que nous devons collectivement maîtriser pour assurer un avenir correct à nos enfants dans une situation budgétaire tendue.

Il présente également les raisons de l'augmentation de 1 € du repas de cantine, ainsi que les actions engagées par la Commune de RIVES-DE-L'YON contre la Société OCEANE DE RESTAURATION du fait de la défaillance de celle-ci, dans l'exécution du marché de restauration scolaire, et son remplacement, au mois de mai 2022 par la Société RESTORIA.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération la meilleure.

Mélanie GILBERT  
Adjointe à la Vie Scolaire

Graziella ALBERT  
Adjointe à la Jeunesse

Vanessa LUCAS  
Maire délégué de  
CHAILLE SOUS LES ORMEAUX

Christophe HERMOUET  
Maire de  
RIVES DE L'YON

## QUESTION N° 1 : Pourquoi 3 fermetures de classes sont annoncées dans les écoles publiques de RIVES-DE-L'YON?



Les écoles publiques de RIVES-DE-L'YON subissent le mouvement de décélération démographique constaté au niveau national et qui impacte le département de la Vendée.

Dans la Loi de finances 2023, le Ministère de l'Education Nationale a acté une diminution de 1 500 postes d'enseignants dans l'enseignement public en estimant qu'il y aurait 64 000 élèves en moins dans les écoles à la rentrée de septembre 2023.

Entre 2022 et 2027, le Ministère de l'Education Nationale prévoit de perdre 500 000 élèves sur un total de 12 millions aujourd'hui.

Source : Journal Le Monde 14/12/2022

### AU NIVEAU LOCAL, PLUSIEURS RAISONS CONCOURENT A CETTE SITUATION

- ➔ La réalisation, en août 2022, d'un audit financier ayant mis en exergue un surdimensionnement du service Enfance-Jeunesse au regard de la taille de la commune. La stricte nécessité de faire des économies au niveau communal peut générer, chez certains parents d'élèves, un effet dissuasif pour de futures inscriptions dans nos écoles.
- ➔ L'absence de réalisation du Plan Local d'Urbanisme de RIVES-DE-L'YON en 2016 lors de la création de la commune nouvelle par la fusion de SAINT-FLORENT-DES-BOIS et de CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX, ayant neutralisé la création de nouvelles zones constructibles.
- ➔ L'absence de création, régulièrement et en nombre suffisant, de lotissements ces 7 dernières années sur RIVES-DE-L'YON, et sur certaines communes avoisinantes entraînant une diminution des nouvelles inscriptions d'élèves.

## QUESTION N 2 : Que fait actuellement la commune pour trouver des solutions ?

- Lancement en 2023 du Lotissement de la Route du Tablier à SAINT-FLORENT-DES-BOIS avec 35 lots à bâtir, + 28 lots à caractères « sociaux » en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) dont 9 lots en logements locatifs sociaux + 12 maisons en PLSA (Prêt Social de Location Accession) + 7 autres lots.
- Autorisation d'urbanisme donnée en 2023 pour la construction d'un lotissement privé de 35 lots à bâtir à CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX.
- Autorisation d'urbanisme donnée en 2023 pour la construction d'un lotissement privé d'une trentaine de lots de logements uniquement à « caractère sociaux », zone des Mollaires, Route de Mareuil, à SAINT-FLORENT-DES-BOIS.
- Acquisition avec l'EPF de la Vendée de « l'Ilot BOCQUIER », en plein centre bourg, pour rénovation urbaine avec création d'une vingtaine de nouveaux logements et des commerces.
- Lancement du nouveau Plan Local d'Urbanisme de RIVES-DE-L'YON pour créer de nouvelles zones constructibles ayant vocation à être intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de LA-ROCHE-SUR-YON-AGGLOMERATION.

Afin de conserver des marges d'investissement pour les écoles publiques et d'améliorer les conditions d'accueil ainsi que les bâtiments, la collectivité met en œuvre un plan communal de sécurisation budgétaire.

Ce plan communal d'économies et de lutte contre le gaspillage, instauré dans un contexte d'explosion des coûts de l'énergie et de forte inflation, ne poursuit qu'un seul objectif : conserver la capacité d'emprunt de RIVES-DE-L'YON.

Depuis le début du mandat, la Commune s'est fortement désendettée, elle pourrait envisager avec plus de sérénité les financements de projets :

- ➔ de Cours OASIS dans les écoles publiques pour les inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique et améliorer le cadre de vie des élèves et des enseignants.
- ➔ de construction d'un restaurant scolaire UNIQUE à SAINT-FLORENT-DES-BOIS avec cuisine centrale.
- ➔ pour résoudre la problématique du manque de locaux à l'Ecole de la Vallée de l'Yon, à CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX, notamment au niveau du dortoir.

**QUESTION N° 3 : Quelles mesures ont été adoptées par le Maire et le Conseil Municipal pour stabiliser le Service-Enfance Jeunesse ?**

La grève du mois d'octobre 2022 est intervenue dans un contexte de restructuration FORCÉ du nombre d'intervenants du Service Enfance-Jeunesse. La collectivité a dû prévoir la diminution du nombre d'heures des personnels en CDD, car il existait un fort risque de ne pas pouvoir payer la totalité des heures sur l'année scolaire, du fait notamment de l'explosion des charges de la collectivité.

**3 engagements ont été pris pour stabiliser la situation**

**MAINTIEN DE L'ENSEMBLE DES CONTRATS DE TRAVAIL AVEC LES HORAIRES CONTRACTUELS INITIAUX JUSQU'AU 7 JUILLET 2023**

**STAGIARISATIONS PROMISES POUR 2 AGENTS DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE SIGNÉES LE 21 FÉVRIER 2023**

**FINANCEMENT DE LA COUVERTURE DES SALAIRES AVEC UNE PARTIE DE LA VENTE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES DE LA ROUTE DU TABLIER APRES AVOIR OBTENU L'AUTORISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR LE FAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL A VOTÉ LA VENTE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES EN SÉANCE DU 18/11/2023. LE COMPROMIS DE VENTE A ÉTÉ REDIGÉ PAR LE NOTAIRE**

**ENGAGEMENT DE LA RESTRUCTURATION DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE DANS LA CONCERTATION ET LE DIALOGUE AVEC UNE MISE EN ŒUVRE EN SEPTEMBRE 2023**

**L'ANALYSE DEMANDÉE AU CABINET SPECIALISÉ HYBIRD EST EN COURS. LES ATELIERS PARTICIPATIFS ONT COMMENCÉ. LE BUDGET PRIMITIF 2023 ACTERA LES FINANCEMENTS**

**LES ENGAGEMENTS ONT ÉTÉ TENUS**

**DES ÉLUS DE LA MINORITÉ MUNICIPALE ONT ENGAGÉ UN RECOURS POUR FAIRE ANNULER LA VENTE DE CES TERRAINS.**

**MOTIFS :** - *Le prix de vente est trop bas*  
- *Le lotissement doit être réalisé par la commune et non par un aménageur*

**A CAUSE DE CE RECOURS, LA COMMUNE DE RIVES-DE-L'YON RISQUE UNE CONVOCATION DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET SERA CONTRAINTE DE PAYER LES HONORAIRES D'UN AVOCAT.**

**FACE A CETTE SITUATION, LA MUNICIPALITE FERA TOUT POUR ASSURER LE PAIEMENT DES SALAIRES DES AGENTS ET REALISER LA VENTE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES DE LA ROUTE DU TABLIER.**

**LES TERRAINS SONT VENDUS A UN AMENAGEUR CAR, C'EST A CE JOUR, LA SOLUTION LA PLUS RAPIDE ET QUI RAPPORTE LE PLUS GRAND BÉNÉFICE A LA COMMUNE. C'ÉTAIT AUSSI L'OFFRE DE PRIX LA PLUS ÉLEVÉE.**

**SI LE CONTENTIEUX EMPECHE LA VENTE DE CES TERRAINS, D'AUTRES BIENS SERONT VENDUS POUR RESPECTER LES ENGAGEMENTS PRIS ENVERS LES AGENTS ET LES FAMILLES (Ex. : MURS DU CAFÉ DE CHAILLÉ).**

## QUESTION N° 4 : Quelles sont les grandes lignes de la restructuration du service Enfance-Jeunesse ?

- 1- Tout faire pour sauvegarder le maximum de services communaux desservis aux familles
- 2- Respecter strictement chaque année l'enveloppe budgétaire affectée au fonctionnement de ce service
- 3- Assurer la priorité d'accès aux familles et aux enfants résidant sur la Commune de RIVES-DE-L'YON
- 4- Assurer les meilleurs tarifs aux familles résidant sur la Commune de RIVES-DE-L'YON et payant à ce titre des impôts locaux sur ce territoire
- 5- Revoir tous les coûts et niveaux de prises en charge par RIVES-DE-L'YON de ses interventions hors commune et adapter les tarifications

## QUESTION N° 5 : Quelle est la politique retenue par la commune concernant les tarifs de la restauration scolaire ?

La municipalisation de la cantine scolaire, votée en 2019 et totalement mise en œuvre en septembre 2021, est la cause première de la déstabilisation budgétaire communale, couplée avec l'explosion des prix de l'électricité, du gaz, du fuel et du gasoil.



La Municipalité a été contrainte, faute d'avoir d'autres choix, d'augmenter le prix du repas de cantine de 1€, de manière uniformisée, afin d'assurer la continuité de la restauration scolaire et d'éviter un défaut de paiement.

Cette mesure, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, permet de réaliser un gain de 1€ x 69 234 repas. Soit 69 234 € par an de recettes supplémentaires.

A noter que la Société RESTORIA, aujourd'hui bénéficiaire du marché de prestation des repas de cantine, a annoncé vouloir augmenter ses prix de 30 % avec une révision à chaque trimestre.



**Actuellement, il n'est pas prévu de repercuter ces augmentations périodiques sur les familles.**

### MESURE EN FAVEUR DES FAMILLES POUR REDUIRE LA FACTURE DE RESTAURATION SCOLAIRE : ETUDE DU DISPOSITIF « cantine à 1 € »

Considérant que la cantine est **un service public indispensable aux familles**, notamment pour les parents travaillant loin de leur domicile, **mais également un espace privilégié d'inclusion sociale pour les enfants**, la municipalité envisage la mise en place du tarif de **repas à 1 € pour les familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000 €.**

Sont concernés les repas des élèves rivayonnais de **toutes les écoles maternelles et élémentaires.**

La Commune percevra pour sa part une aide de l'Etat de 3 € par repas facturé à 1€.

L'étude de faisabilité est en cours et le Conseil municipal sera prochainement saisi du dossier.

### ACTION EN RECOUVREMENT CONTRE LA SOCIÉTÉ OCÉANE DE RESTAURATION POUR UN MONTANT TOTAL DE 79 789 €.

Océane de Restauration a approvisionné en repas les cantines sur la commune et au Tablier, jusqu'à la fin mai 2022.

Le Marché public attribué à cette Société, a été annulé par le Maire en raison de ses graves défaillances (présence de plastique – aluminium – cailloux, ou autre dans la nourriture livrée, produits livrés avec des dates de péremption dépassées, portions en quantités insuffisantes etc).

Selon les dispositions du contrat public qui lui avait été consenti, cette société doit indemniser la Commune de toutes les conséquences de ses manquements. Le contentieux est en cours.